

VFR Spécial de jour

Applicable à une zone de contrôle, sujette à une clairance du contrôle aérien
Référence : SERA - Section 5

Plafond de la CTR



Conditions minimales pour opérer dans la CTR

CLASSES
D'ESPACE

C

D

Visibilité
minimale **en vol**
1,500 M avec une
 $V_i \leq 140$ KT

Distance aux nuages
Hors des nuages et en
vue du sol

Conditions minimales pour uniquement traverser la CTR

CLASSES
D'ESPACE

C

D

Visibilité **au sol**
peut être inférieure
à 1,500 M*

Distance aux nuages
Hors des nuages et en
vue du sol

* Cependant, l'accès au circuit d'aérodrome peut être autorisé par l'ATC si la visibilité en vol rapportée par le pilote est supérieure à 1,500M.



Conditions minimales pour atterrir ou entrer dans le circuit
d'aérodrome de la CTR

CLASSES
D'ESPACE

C

D

Visibilité minimale
au sol
1,500 M

Plafond minimal
600 FT AGL